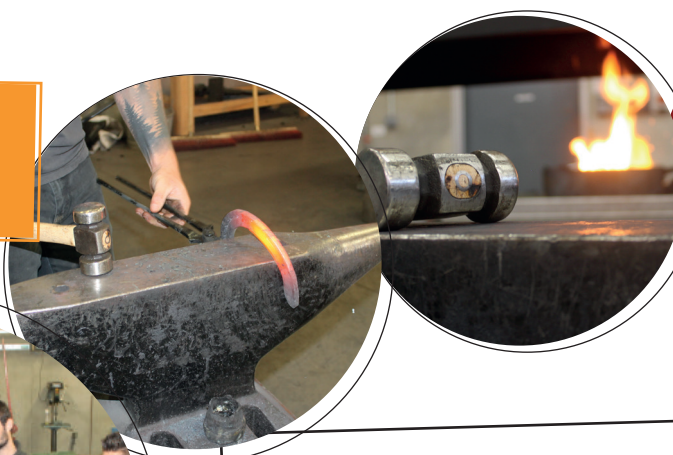


Devenez
Maréchal-Ferrant



Apprenez

- A réaliser des travaux de maréchalerie: Forger, parer, ferrer
- Les différents matériaux
- A utiliser et à gérer son matériel professionnel
- La biologie animale
- L'hippologie
- A gérer et à analyser le comportement de l'équidé
- Le fonctionnement d'une entreprise de maréchalerie

Conditions d'admission

- Avoir au moins 18 ans au plus tard le 31 Décembre suivant le début de la formation.
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 minimum
- Le candidat devra avoir trouvé une entreprise prête à lui signer une convention de stage.

Note: Pour exercer ce métier une bonne condition physique est nécessaire.

Contenu de la formation

Formation en continue sur une durée de 1 an, de Septembre à Septembre.

Elle comporte : 1662 heures, soit 33 semaines de formation en centre (686 heures du Mardi ai Jeudi) et le reste en entreprise

La formation est validée par le biais d'évaluation en Unités Capitalisables (UC)

Contenu de la formation

Capacités et UC professionnelles	
Capacités professionnels	Unités Capitalisables
CP 4	UCP 1: Réaliser des travaux de maréchalerie - Réaliser la pose d'une ferrure - Réaliser le forgeage
CP 5	UCP 2: Réaliser des interventions sur les équidés - Réaliser l'approche, la manipulation et la contention du cheval - Réaliser l'entretien et le parage du pied
CP 6	UCP 3: Assurer le fonctionnement de l'atelier - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des outils, des équipements et de l'atelier - Assurer la gestion des stocks et le suivi commercial de l'activité
CP 7	UCARE: S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Les débouchés

Salarié dans une entreprise de maréchalerie, dans une écurie de chevaux de sport de compétition ou d'élevage.

Exercer à son propre compte. (Cependant, il semble indispensable de démarrer dans l'activité en tant que salarié avant de gérer sa propre structure).

Conseil: Envisager une qualification de niveau supérieure, telle que le BTM, de niveau IV.

Les financements possibles

- Financement par les OPCA : AGEFOS et FONGECIF
- Financement personnel

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec :
Le CFPPA de Contamine tél : 04.50.03.91.03
cfppa.contamine@educagri.fr